L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 24 JUIN.

FEUILLETON.

LE ROI MISÈRE,

PAR M. PAUL SAUNIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE.

I

LA FÊTE DE SAINT-CLOUD.

De tous les mois de l'année, Septembre est certainement le plus aimé, le plus choyé, le plus impatiemment attendu.

Pourquoi ?

Serait-ce que les loisirs que nous nous sommes créés nous le rendent plus attrayant ? Serait-ce que réellement la nature se pare de couleurs plus riantes et plus harmonieuses, à mesure qu'elle dépouille les verdoyantes crudités d'une végétation trop opulente ?

Ce qui n'est pas douteux, c'est que de tous et partout le mois de septembre est acclamé. C'est lui que, de préférence, chantera la lyre du poète et reproduira le pinceau du peintre, lui qui provoquera chez le négociant fourbu un soupir de joie satisfaite, lui que convoiteront l'avocat épuisé et le sage magistrat lui-même, désireux de ranger parmi les accessoires leur col empesé, leur cravate rigide et leur toge aux plis sévères.

Aussi celui-là a eu bien raison, qui a écrit : "Le véritable mois de mai, c'est le mois de septembre." Septembre ressemble-t-il en effet à ce mai pluvieux, humide et froid, où l'Amour court-vêtu grelotte sous les arbustes en pleurs, à l'abri des rosiers stériles ou sur le gazon clairsemé ! Que donne-t-il en effet ce mai si vanté ! Des primevères obscures, quelques violettes timides, des lilas éphémères, des giroflées au parfum fort et vulgaire, peu d'asperges et pas encore de petits pois !

Enveloppés prudemment dans leurs vêtements d'hiver, hommes et femmes épient le premier rayon du soleil comme un brigand des Calabres guette le voyageur égaré dans ses montagnes. Le nez rougi, les yeux gonflés, le cerveau encombré, ils toussent, crachent, éternuent ou se mouchent à faire trembler, sinon tomber, les murailles de Jéricho.

Le mois de mai est un enfant spirituel et mal élevé ; il promet beaucoup, mais il ne tient rien.

Le mois de septembre tient tout, lui qui n'a rien promis.

Sur les riches moissons que ses ardeurs ont fécondées, le soleil a passé, dorant de ses tons chauds les arbres de la forêt. Sur les coteaux mûrit lentement la vigne ; le grain se gonfle comme pour accroître les gaietés qu'il prépare ; dans les vergers les fruits se colorent, les branches fléchissent sous le poids des pulpes savoureuses.

Nulle primeur insipide ne s'étiole plus dans les serres : tout vit au grand air, au grand soleil et respire un parfum de force et de liberté. On sent que l'année tout entière s'est liguée pour donner plus de santé, de vie et de gloire, à ce général du calendrier, qui se couronne des lauriers que ses officiers ont cueillis.

A ce moment là aussi s'élancent plus volontiers au dehors les forçats du travail que leurs occupations sédentaires tiennent rivés au boulet de l'exactitude.

Il semble que rien ne puisse plus les retenir dans la sphère étroite où ces Sisyphes roulent leur rocher. Ils se précipitent au hasard. Tout leur est bon, pourvu que ce ne soit pas l'endroit où ils ont l'habitude de vivre : les eaux, les bains de mer, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie... ils iraient au diable, s'ils n'avaient déjà fait vers lui tant de chemin qu'ils craindraient d'arriver trop tôt.

Il n'est ici question bien entendu que des Crésus de la Bourse, de la denrée coloniale ou du calicot. Mais les pauvres ? ceux-là vont où ils peuvent, mais il faut qu'ils aillent quelque part. Plus le gousset est plat, plus les excursions sont circonscrites dans un rayon exigu.

De toutes parts, dans les environs de Paris, surgissent des fêtes affriolantes. Des affiches pompeuses, vêtues de blanc—ce qui est la couleur officielle—se pavanent sur les murs, dans les gares, partout où la colle a droit d'asile.

Le cou tendu, rajustant ses lunettes sur sa prunelle dilatée, le petit bourgeois dévore avidement ce programme éblouissant. Durant toute la semaine qui précède, il échafaude un plan de campagne ; sa femme fait danser l'anse du panier pour glisser quelques sous dans sa tirelire, sa fille repasse la robe blanche qui date de sa première communion. Le dimanche arrive, ou part.... Enfin !

Ah ! comme ils vont s'amuser !

Sous de grosses gouttes, le châle et la redingote sur le bras, par une chaleur torride, à travers une poussière aveuglante, ils marchent souriants et joyeux. Ils ont la foi, ces martyrs du plaisir.

C'est par économie qu'ils n'ont pas pris le chemin de fer ou la voiture, et qu'ils s'en vont sur la route crayeuse, bravant les ardeurs de la canicule. Dame ! avant de s'amuser, il faut vivre....

Parfois une grappe d'enfants grimpe le long des épaules du père, ou se suspend aux jupes de la mère. Ils ont faim, ils ont soif, ils crient, ils pleurent.... n'importe ! on les console ou on les calotte, mais on avance. Voyez, on est arrivé.

Ah ! les tristes joies du prolétaire ! Et pendant que ceux-là suivent rayonnants le chemin poudreux, d'autres, plus malheureux encore, dans leur mansarde cellulaire, sous la tuile ou l'ardoise embrasées, les regardent passer d'un œil d'envie, songent à leur bourse épuisée, à leur huche vide, et se demandent de quel labeur ils pétriront le pain du lendemain !

Devant ceux-là le flot se déroule indifférent. Où ira-t-il ? A la fête des Loges ? à la fête de Saint-Cloud ? Pouvoir choisir, quelle richesse !

Car ces deux fêtes-là offrent un attrait irrésistible au Parisien. Vingt fois il les a vues, vingt fois il les verra encore. Est-ce une raison ? Non. Chaque année il y retourne, et chaque année il les trouve plus fastidieuses. Il ne s'aperçoit pas qu'il vieillit, que sa jeunesse s'est envolée, qu'il a pris le goût des joies tranquilles. Les aigres modulations du mirliton, qu'il aimait tant jadis, lui sont devenues insupportables. Il trouve que le bal est mal composé, celui-là même où il gesticulait quelque vingt ans plus tôt avec les grisettes de son temps. Il est blasé sur les somnambules lucides, les hercules du Nord, les athlètes du Midi, les veaux à deux têtes, les phénomènes, les chiens et les ânes savants, les phoques qui disent "papa et maman." Il parcourt d'un pas lent et régulier ces allées où il s'égarait si volontiers naguère, et promène un regard distrait sur la voûte feuillue dont l'ombre protectrice lui fut si chère autrefois.

C'est dans le parc de Saint-Cloud, plus encore qu'à l'extrémité de la forêt de Saint-Germain, que se rue le plus volontiers cette foule bariolée. Bien plus que les saltimbanques, qui la font sourire de pitié, elle contribue à l'éclat de la fête, dont elle aime la mise en scène. Nulle part on verra société plus mélangée, plus chamarrée. Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ont été mises en réquisition pour nuancer les costumes dont les femmes parent leur extravagante coquetterie. Si tous leurs visages ne sourient pas, on voit qu'ils ne demandent qu'à s'épanouir.

Dans ce tohu-bohu général, les enfants poussent des cris de convoitise et d'admiration, les consciencieux se font peser, les badauds écoutent la parade du pitre gouailleur et grossier. C'est une immense cour de Babel dans laquelle se confondent les classes, les opinions, les goûts, les langages, mais dont le but est le même : se divertir.

Pour y parvenir, quels moyens n'emploieront-ils pas ! La bonne volonté ne leur manquera pas pour le tenter. Quant à réussir, c'est autre chose.

Donc, le 12 septembre 185..., à dix heures du matin, quelques visiteurs précoces erraient déjà dans le parc Saint-Cloud. Parmi ceux-là, un homme âgé de cinquante-cinq ans environ, de visage couvert d'une épaisse et longue barbe grisonnante, donnait le bras à une ravissante jeune fille de dix-huit ans, qui contemplait avec un étonnement naïf le singulier spectacle auquel elle assistait évidemment pour la première fois.

L'homme était convert d'habits luisants et d'une propreté irréprochable. La coupe n'en était ni très moderne ni très élégante. On devinait que ces vêtements, un peu surannés, ne venaient pas de chez le grand faiseur et ne sortaient de leur armoire que dans les grands jours. Une paire de gants trop larges, de couleur foncée, recouvrait les mains épaisses du vieillard, qui s'appuyait fièrement sur un jonc sans valeur.

La jeune fille était mise avec une simplicité puritaine mais pleine de charmes. Sa robe de jaconas, empesée, blanchie et repassée avec un soin minutieux, se drapait autour d'elle en plis opulents.

Sur sa tête, un chapeau de paille, garni de rubans bleus, faisait ressortir la blancheur de son teint et le blond doré de ses cheveux soyeux. Nul bijou ne tranchait sur cette toilette primitive, mais il s'en exhalait comme un parfum de jeunesse, de candeur, de grâce et de virginité.

Appuyée sur le bras du vieillard, chaussée de cette façon spéciale dont les Parisiennes ont le secret, elle marchait en sautillant, semblable à l'oisillon qui, pour la première fois, sort de son nid.

Son attention était vivement excitée. Tout ce qu'elle voyait était nouveau pour elle. On le devinait à ses grands yeux noirs dilatés, à son regard errant, à sa bouche entr'ouverte, qui laissait voir les deux rangs de perles qui faisait ressortir le corail de ses lèvres rebondies.

De temps à autre elle levait les yeux vers celui qui l'accompagnait, comme pour lui demander l'explication de ce tumulte inconnu.

Celui-ci souriait paternellement et l'entraînait doucement, l'arrachant à ses admirations timides. Il n'avait de regards pour rien de ce qui se passait autour de lui. Dans la foule des promeneurs, dans les tableaux insensés qui le sollicitaient, dans le son discordant des trombones accompagnés par la grosse caisse, il ne voyait et n'entendait rien. Il ne vivait que des impressions que ressentait cette belle et fraîche jeune fille. Pour elle seule il était tout yeux, tout oreilles. Elle était son monde, son soleil ; le reste n'était que néant et obscurité. Son regard, chargé d'amour, se reposait sur elle avec une onction complaisante et rayonnait d'un bonheur extatique.

Les oisifs n'avaient pas encore envahi les allées ombreuses, la cascade muette se taisait, les jets d'eau ne décrivaient pas dans les airs leur courbe moelleuse et diamantée.

Seuls, quelques indigènes sillonnaient le champ de foire. Pour eux les paillasses s'égosillaient, les singes grimaçaient, le marchand de gaufres allumait son four, mais, il faut bien le dire, ni hommes ni bêtes ne se démenaient avec conviction. Ils sentaient que l'heure de la recette n'avait pas sonné.

Parmi les innombrables baraques rangées le long de la grande avenue, à partir de l'endroit où le pain d'épice envahissant cesse de se montrer, on distinguait un espace large de dix mètres au plus et profond de moitié, entouré d'une mauvaise toile à matelas, usée, rapiécée, sans couleur, sans consistance, et n'offrant contre l'œil du curieux qu'un abri fort insuffisant.

Au dehors, planté sur deux longues perches, se déroulait un tableau décoloré par l'usage et le mauvais temps, représentant dans un fouillis de plantes fantastiques, une série d'animaux hyperboliques, entièrement due à l'imagination du barbouilleur qui avait commis et signé cet incroyable échantillon de son savoir faire.

Au milieu de cette végétation diffuse et excentrique, on distinguait vaguement une femme à peu près habillée de plumes, dévorant à belles dents un oiseau sans nom qu'elle tenait dans la main gauche. Sa main droite, armée d'une baguette, étendue dans l'attitude du commandement, semblait dominer les animaux invraisemblables qui se couchaient à ses pieds.

Sur la plate forme extérieure, un homme affublé d'un habit de marquis, fané, exténué, pantalaut, interrogeait avidement la foule bruyante qui défilait sous ses yeux éraillés.

Auprès de lui, se tenait une femme vêtue d'un maillot blanc et d'une jupe pailletée, grosse, grasse, bien portante, à apparence honnête, et qui paraissait bien mieux faite pour soigner un pot-au-feu que pour exécuter un pas de zéphyr.

Sur un autre tableau, cette femme était représentée renversée, cambrée, appuyée seulement sur les pieds et sur les mains, et portant sur le ventre huit poids de vingt kilogrammes.

A côté d'elle, on apercevait deux enfants de dix à douze ans, un garçon et une fille, habillés en danseurs espagnols, dont la physionomie pâle et fatiguée était déjà empreinte de découragement et de tristesse.

La jeune fille que nous avons signalée s'arrêta un instant pour les regarder, ou plutôt pour les plaindre ; mais, à ce moment même, la grosse femme fut empoignée brusquement et leur fit signe de rentrer dans la baraque.

La jeune fille respira librement. Elle était sûre que ces enfants étaient aimés. Aussi elle avait fait un pas pour s'éloigner, quand elle entendit le marquis adresser à sa femme cette question singulière :

—Dis donc, Lalie ! la Reine est-elle prête ?

—Pas encore, mon vieux.

—Oré non ! jura le marquis d'une voix enrouée, est-c' qu'ell' va encore nous fair' des mistoufles ? Attends, j' vais t' la secouer......

A ces mots, il disparut rapidement derrière le tableau qui faisait le plus bel ornement de sa façade.

Sa femme haussa les épaules et le laissa aller, mais, presque aussitôt, elle parut se raviser et suivit précipitamment le marquis.

Instinctivement, la jeune fille se rapprocha de la baraque et attira doucement le vieillard.

—Où vas-tu, Gabrielle ? demanda-t-il.

Sans lui répondre, sur la pointe du pied, l'oreille tendue, la jeune fille se dirigea vers la toile qui servait de clôture aux saltimbanques.

Elle entendit distinctement la même voix de rogomme, qui jurait si violemment avec le costume d'où elle s'échappait. Cette voix était courroucée et prenait des intonations menaçantes.

—Faignante ! criait-elle, crois-tu que je te nourrirai toujours à ne rien faire ?

La femme à qui s'adressait le marquis ne répondait rien. Sans doute son silence ne fit qu'irriter davantage l'irrascible gentilhomme de tréteaux.

—Oh ! mais non, reprit-il. Voilà sept ans qu' ça dure, j'en ai assez. Habille-toi ou va-t'en, n'y a pas de milieu. Les reines comme toi, j' les connais ; ça s' mène à coups de trique....

—Je voudrais bien voir ça, fit tout à coup une autre voix que Gabrielle jugea être celle de la femme colosse.

—Ah ! tu étais là, toi, Lalie ? dit l'homme d'un ton plus doux.

—Oui, Polyte, j'étais là. Je voulais voir si t'aurais le cœur de battre cette pauvre folle. Tu ne te rappelles donc plus ce que je t'ai dit ?

—Oh ! ce que tu as dit....

—Je le ferai, répliqua Eulalie avec fermeté. Si tu as le malheur de la toucher, tu auras affaire à moi....

—Eh ben ! alors, qu'elle s'habille.

—Elle s'habillera.

—Mangera-t-elle d'la viande crue ?

—Elle en mangera.

—A la bonne heure ! sans cela....

Polyte, le marquis, n'acheva pas sa phrase. Il s'éloigna, prit un litre de vin qu'il déboucha et but une large rasade.

A force de chercher, Gabrielle avait fini par trouver dans la toile une déchirure qui lui permettait de voir ce qui se passait dans l'intérieur.

Polyte bourrait une pipe. Ses enfants essayaient un pas nouveau qu'ils devaient danser le jour même.

Dans un coin, une femme d'un certain âge était non pas assise, mais accroupie. Elle avait un visage régulier, austère, impassible. Pendant la scène qui venait de se passer, elle n'avait pas sourcillé. On aurait pu croire que cela ne la concernait pas. Ses yeux sans regards erraient dans le vide avec une sorte d'égarement, ou, s'ils s'arrêtaient sur un point indécis, c'était avec une fixité qui faisait mal à voir. On sentait que plus rien ne vivait en elle au-delà de cette prunelle immobile dont la volonté ne guidait plus les éclairs désordonnés.

La pauvre femme était-elle donc folle, ainsi que l'avait dit Eulalie ? Gabrielle ne savait que penser. Tout-à-coup, elle vit l'Hercule femelle s'approcher de sa protégée et la prendre dans ses bras comme un enfant.

—N'est-ce pas que tu veux bien t'habiller ? dit-elle avec une inflexion caressante.

La reine — ainsi que l'avait désignée Polyte — parut faire un violent effort pour se rendre compte de ce qu'on lui demandait, puis elle fit un signe d'assentiment.

—Tiens, reprit Eulalie, en ouvrant un coffre, qui se trouvait à sa portée, regarde, ton costume est tout neuf. J'ai passé deux jours à le mettre en état, tu seras belle....

A la vue des oripeaux empilés qu'on lui tendait, la reine tressaillit, et, d'un mouvement rapide, elle les repoussa, mais cette lueur d'énergie s'éteignit presque aussitôt. Son visage prit une douloureuse expression de frayeur ; elle courba la tête et arrondit les épaules, comme si elle avait eu quelque violence à redouter.

—Oui, murmura-t-elle, ils me battraient.

Alors, avec une docilité d'esclave, elle se laissa faire. Eulalie l'habilla prestement d'une jupe garnie de plumes de toutes couleurs, lui passa autour du cou, trois ou quatre colliers de verroterie, orna ses chevilles et ses poignets de bracelets de cuivre, et, pour couronner l'édifice, lui posa sur la tête un diadème en papier doré, orné de plumes multicolores et disposées en éventail.

Gabrielle ne perdait aucun de ces détails.

—Ah ! père, soupira-t-elle, si vous voyiez cette pauvre femme !

—Oui, répondit le vieillard en secouant la tête, j'ai tout entendu ; mais que pouvons-nous y faire ?

La jeune fille ne paraissait pas disposée à quitter son poste d'observation.

—Allons ! viens, reprit son père sur un ton de bienveillante autorité. Je t'ai conduite ici pour que tu t'amuses, je veux que tu t'amuses.

En ce moment, il l'entraîna et la ramena dans la grande allée.

A quelques pas d'eux, arrivait en sens inverse une troupe de jeunes gens, accoudée avec trois ou quatre de ces vertus fragiles qui ne sauraient plus compter leurs naufrages.

En les apercevant, le vieillard s'arrêta brusquement et serra instinctivement le bras de sa fille, puis il fit un mouvement comme pour battre en retraite. Il n'était plus temps. La bande joyeuse venait droit à lui.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, }
Mercredi matin, 24 juin 1868. }

Le temps a été obscur toute la journée. Vers les onze heures nous avons eu une bonne averse de une heure et qui a puissamment rafraîchi l'atmosphère. Les affaires, déjà très languissantes, ont été paralysées pour le reste de la journée.

A cause de la pluie d'hier les steamers Sharp et Rose Franks ont été obligés de renvoyer leur départ à ce soir, à 5 heures précises.

Les bateaux suivants sont arrivés : L'Annie Wagley, avec 2 balles de coton, 155 têtes de bétail et 75 moutons ; le J. G. Blackford, avec 14 balles de coton, 44 têtes de bétail et 1 mulet, tous deux des Opelousas ; le Mansoon, de Jefferson, avec 82 balles de coton, 283 têtes de bétail et 350 moutons ; le Cleona, de Ouachita, et le Wild Wagoner, de Natchez.

Sont partis : le Gov. Allen, pour Greenville ; le Lafourche, pour Shreveport ; le Lula D., pour Jefferson ; le Flicker, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la rivière.

Par un télégramme reçu hier soir, nous apprenons que le Lizzie Hopkins arrivera ici demain et repartira samedi prochain pour Jefferson.

Le magnifique bateau Frank Pargoud arrivera ici demain de St-Louis, et repartira pour le même port samedi prochain 27 juin. Les passagers peuvent engager leurs chambres, dans ce palais flottant, en s'adressant à MM. Sinnott & Adams, au No 25 Commercial Place.

Les steamers Belle Lee, Wild Wagoner, Monsoon, Rose Franks, Grey Eagle, Annie Wagley, Blackford, Aloe et Sharp sont aux quais recevant du fret.

La rivière Rouge baisse de 15 pouces par 24 heures. Il n'y a que 6 pieds d'eau à Jefferson, Texas.

A St Louis, le 22 juin, le fleuve baissait. Il baissait aussi dans les hauts. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait avec 5 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. Le temps était clair et beau.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce paquebot part ce matin à 10 heures. Les passagers trouveront à bord de ce bateau des chambres très confortables, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

ONZIÈME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868............ $156,323 68

Savoir :

Sur les risques d'incendie	$97,887 85	
Sur les risques de mer	54,977 12	
Sur les risques de rivière	15,978 71	
		$156,988
Portes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	18,061 2	
Sur les risques maritimes	34,112 95	
Sur les risques de rivière	4,164 22	
		64,338 37
Moins — Les primes restituées	4,428 21	
Réassurances	15,273 58	
15 et 25 p0 remis aux assurés	25,431 05	
Taxes	11,483 00	
		58,615 84
Dépenses, intérêt en moins	14,17 99	186,18
En réserve pour les risques non terminés		$25,391 48

— L'actif de la Compagnie est comme suit : —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,615 28
Effets pour primes à courte échéance	11,453 24
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 60
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	71,963 32
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,578 14
En caisse	41,913 48
Total de l'actif	$273,391 43

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS,
3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	F. Malochée,	John J. Adams,
Thos N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

WM. WHANN, Président.
S. L. MILLAUDON, Vice-Président.
H. GANUCHEAU, Secrétaire.

— Directeurs —

S. C. BAILEY,	E. SCHNEIGANS,
W. CREEVY	WM. WHANN,
S. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
F. J. EMLEY.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif. — Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57............Carondelet............57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits. sept—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE. Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine du pont avant et arrière de la Nouvelle-Orléans à Saint Nazaire $[illegible]

Passage dans une cabine 2d pont avant ... 160

Passage d'entrepont ... 100

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 p0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle des matelots.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 12 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.
16janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchesne	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
8nov (12) V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle,
Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres. $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris. $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 108.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. F. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,
Le Steamer
UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,
Chambres......................$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN'L GRANT suivra ; et partira SAMEDI 4 juillet.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
COSTES,
MARIPOSA.

Le steamer
E. B. SOUDER,
commandant ———
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.,
Passage..........................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Paquebot régulier de Bayou St Jean et de l'Hôtel Carondelet (au Lac Pontchartrain).—Service quotidien.

— DEPARTS —

Du Pont de la rue de l'Esplanade au Bayou St Jean, à 6 1/2 heures du matin.

Du Lac—à 5 heures et demie du matin, et arrivant en ville à 9 heures du matin.

— L'APRES-MIDI —

Départ du Bayou St Jean.	Départ du Lac.
A 3 heures P. M.	A 4 heures P. M.
A 5 " "	A 6 " "
A 6 1/2 "	A 8 1/2 "

— LE DIMANCHE —

Le bateau partira du Bayou St Jean, au pied de la rue de l'Esplanade, toutes les heures, de 5 heures du matin à 8 heures de l'après-midi. Il partira du Lac (dernier voyage) à 9 heures du soir. 19 juin—6f

Pour St. Louis.

Départ SAMEDI, 13, 27 juin. 10 juillet, à 5 heures P. M.

POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS,
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin,
commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de
SINNOTT & ADAMS, Agents,
25, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
No 13, rue Front.
12 juin—

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.

Le magnifique steamer à roue
ELLA MAY,

Capitaine John Walker ; F. A. Lumsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Pass Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 8 heures du matin.

Les steamers seront réguliers, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper.

Pour plus amples informations, s'adresser à
L. FRIGERIO Jr.,
9 juin—1m 50, rue de Chartres.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours, à midi, sur la demande de nombre de personnes, pour éviter les ondées. Ce changement aura lieu à partir du lundi, 22 du courant.

Le bateau à vapeur LAURA, en marchant et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain (au Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dry Drop, $1. Les passagers soudebarquée au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr,
15 avril—5m Rue de Chartres, No 50.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 P. M. du chemin de fer Pontchartrain ; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour : Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été établi expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Excursion à bon marché !

Le PORTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage...................5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord ! 23 juin—1m

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Sid Neal, commis J. W. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de
SINNOTT & ADAMS,
13 juin—7 25, Commercial Place.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la matinée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. G. MELANCON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

BAYOU SARA.—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, (commençant le 1er avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine T. Barance, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capt L. E. Nas, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures de l'après-midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin, le mardi, et à 4 heures de l'après-midi le samedi, et se reliera au bateau à vapeur Minnow ; passage 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le passage. 3 juin—1m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ascois, commis F. A. Chartet, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par ces présentes, que le 24me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 19,847. Mme H. E. J. Bliceau contre son mari. Cette affaire a été soumise, aujourd'hui, à la Cour, par les deux parties, sur les plaidoiries et les preuves, et la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné, décrété et qu'il y ait jugement pour la demanderesse Rose Louise Angèle Comptois Avenanc et contre le défendeur, Henry Emile Jules Bliceau, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles. La dite demanderesse aura la libre administration de ses biens et le défendeur payera les frais de ce procès.

Jugement rendu le 24 avril 1868.

Jugement signé le 29 avril 1868.

(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 mai, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit et de l'Indépendance des Etats-Unis, la quatre-vingt-douzième.

4 juin—4 13—3 juil F. A. WOOLFLEY, Greffier.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or ; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Nombre de peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" reste quarante-sept jour en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus ; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud ; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'eut à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports de vaine valeur plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Rapidité, Comfort, Sureté,
Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Cairo tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel ; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai— Agent général pour le fret.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont avisés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
A. M. char à cheval.	à vapeur.	A. M. char à vapeur.	
6	"	5 1/2	"
7 1/2	"	6 1/2	"
9	"	8 1/2	"
10	"	9 1/2	"
Midi	"	11	"
2	P. M.	1 1/2	"
3	"	2 1/2	"
4	"	3 1/2	"
5	"	4 1/2	"
6	"	5 1/2	"
7	"	6 1/2	"
8	"	7 1/2	"
9	"	8 1/2	"
10	"	9	" char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches matin à 4 heures P. M.

A partir du 1avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix — Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
Surintendant Général.
21mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires du fret, en provenant de la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, seront seuls autorisés à délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdéc— G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A

Appeale ou Appeallo Zacharie, dit Jean Recalt
Angeeli Joseph
Albriga Paul
Aldibé Paul
Aldibé Mme, née Aline Prédèche
Antarrieu Jean Pierre

B

Bouvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bernonin
Brel Emmanuel
Biro Félix
Bastian Jean Baptiste
Boulesa Casimir
Bollevin Jean

D

Dragonne Eugène
De Charmolue Paul
Danger Dominique
Dandeu (les époux)
Drouin Mme Vve
Du Lavadain
Duhamel Eugène
Dodard Hippolyte Pierre
Dubordieu-Lage Jean-Etienne Amédée
Despeyrouse

E

Estebenet Jean

F

Forgeot Louis

G

Grassien Henri Gabriel
Girod François (coiffeur)
Grollard Michel Claude
Guérin Mme, née Rose
Louise Euphrasie Jung
Guyot Théodore
Guerrier Edouard

J

Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis

K

Katz Joseph

Kector-Mary (les époux)
Kahn Pauline

L

Lafitte Charles (les époux)
Lapeyrolerie Jean
Larive Eloi
Le Maire
Louveau Emile
Lamaille Auguste
Lecoeuin Auguste
Lecoux Jules Mme
Lebat Jean-Pierre
Lafitte Jean (charron)
Lambla Aline Mme (artiste lyrique)
Lesles Mme Vve, née Marie Pozzuon
Lure François
Larrivière Jean-Marie

M

Minvielle Pierre
Martin Louis Philippe (cordonnier)
Margis Charles (de Donaldsonville, Lou)

P

Pont Thérèse Mme
Prudent Victor
Picard J P
Foreaux Victor dit

R

Risse Jean Pierre Mme Vve
Rouquette Jean Guillaume
Robert Henri
Rochelle Henri François

S

St Martin Jean
Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep
Ségnières Jean
Sauné Mme Vve, née Berthilde Bissau te

T

Tardos Jules
Trouillet Bertrand

V

Voguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. 1er juin

Henri Plassan vs Auguste Mannessier.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,212.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, sept de juillet, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Du Trialet, Philippe, et de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds de profondeur sur la ligne limitrophe du No Douze, et quatre-vingt-deux pieds du pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze, vingt-six pieds de largeur dans le fond.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est louée à bail expirant le 7 de novembre 1870, à raison de $2,000 par an, suivant bail passé devant Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5juin—5,14,21,27;7juil

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,671.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

White, Shell Road, Dupré et Vénus,	1 1/4 carré,		$125
Geyoso, Salcedo, Agiaé et Vénus,	1 1/4 "		250
Geyoso, Salcedo, Euphrosine et Vénus,	1 1/2 carré,		250
Clark, Gênois, Euphrosine et Vénus,	1 carré,		500

assessés suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
18 juin—3,18 juillet Shérif de la Paroisse d'Orléans

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIÈME ÉTAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,138 32	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	83,841 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$236,235 92
En moins, primes remboursées		4,769 19
Montant des primes		231,566 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 16	
" sur les rivières	25,563 42	
" sur mer	33,080 50	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,736 90	
Dépenses et intérêt de scrip ; en moins, escomptes et intérêt	10,856 50	
Taxes et revenu ist	9,771 06	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursé	25,896 86	
En réserve pour risques non expirés	37,506 33	
		$171,588 62
Bénéfice net		60,000 00

L'actif de la Compagnie est :

Prêts garantis	17,725 00
" " par hypothèque	19,100 00
Effets à recevoir pour primes	7,269 45
Actions, bons et autres garanties	146,308 83
Propriétés foncières	15,939 06
Comptes individuels pour primes	40,866 91
En caisse	63,855 00
Scrips d'autres Compagnies	2,065
	$312,987 25

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie :

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actionnaires non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Mouton,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn,	B Saloy,	J J Fernandes,
A Cousin,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Burthe,	C Bianchin.

14 mai—1 m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$813,684 43
Sur les risques de mer	238,734 17
Sur les risques de rivières	99,543 62
Total	$1,151,962 22
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$226,847 08
Primes remboursées	23,471 07
	250,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868	$901,644 15
Pertes payées :	
Sur les risques d'incendie	$171,226 67
Sur les risques de mer	175,346 56
Sur les risques de rivières	45,918 08
	$391,688 31
Taxes	28,012 61
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$175,203 04
	$634,314 56
Bénéfice net	$277,329 59

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$159,617 57
Billets garantis par hypothèques	675,807 38
Billets garantis par nantissements	83,147 23
En caisse	128,478 24
Actions de banques et de chemin de fer	104,290 00
Primes en voie de perception	90,795 61
Bons de la ville	83,330 00
Effets à recevoir	177,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,905 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Loves Steam"	6,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,600 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins Co"	1,000 00
Bons de l'Etat	1,500 00
Total	$1,466,414 16
En moins. Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,346 15
35 p0 du scrip de 1859 payable en juillet	70,675 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	226,847 08
	$398,768 98
Actif net	$1,067,645 28

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Maspero,	Pierre Poutz
M Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz,	J Morgan Hall.	16 juin

FRANÇOIS LACROIX vs CHRISTIAN MEYER ET ALEXANDER ERNST.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,061.—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DIX-NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros deux à vingt inclusivement dans l'îlet numéro six cent soixante six (666) borné par les rues Julia, Rendon, Lopez et Perdido, d'après un plan dressé par Castaing et Collea, architectes, le 20 mars 1866 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : les Nos deux à neuf, mesurant chacun, trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Julia, trente pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond, cent trente six pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No un, cent trente huit pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos deux et trois, cent trente six pieds six pouces et trois lignes de profondeur, sur la ligne limitrophe des Nos. cinq et quatre, cent trente quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. cinq et six, cent trente deux pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. six et sept, cent trente pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. sept et huit, cent vingt-neuf pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. huit et neuf, cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. neuf et dix, et le No. dix, formant l'angle des rues Julia et Rendon, trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Julia, trente deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Rendon, [illegible] ...

[illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite d'Octave Morel, suivant acte au rapport du dit A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 12 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 6,14,21,30.

La Dame ANGELIQUE NEDEY vs JULES HENRY

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,715.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quatre-vingt-dix-sept, borné par l'Avenue Washington, les rues Port (Lafayette), Prosper et d'Espagne, suivant un plan dressé par Louis Bringier, autrefois arpenteur, daté du 3 novembre 1834 et annexé à un acte au rapport de Theodore Seghers, alors notaire public en cette ville, en date du 5 décembre 1835.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure française, trente et un pieds de face à l'Avenue Washington, sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations, servitudes et avantages qui s'y trouvent et s'y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des successions de A. J. Gillot et F. Adolphe Gay, suivant acte passé au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9,16,26—juillet 3,11

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. VEUVE F. P. MARTINEZ.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,909.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville et dans le Neuvième District d'assessment, dans l'îlet No 380, borné par les rues Law, Des Français, St-Antoine et Morales.

2o. Deux certains terrains ou lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville et dans l'îlet No 498, borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart.

3o. Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 591, et borné par les rues Morales, Kerlerec, Moreau et Villeré.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
18 juin—3,18 juillet. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES

GEORGE RULEFF vs. F. NUGENT & als.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,292.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre la [illegible] de la Nouvelle-Orléans, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, sixième jour de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre vingt mille (80,000) actions du fonds capital de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24, 27—juillet 1, 3, 5

JOHN CARRAW vs. V. FERNAND ARMANT.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 21,706.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Vieille-Levée, de Chartres, Conti et St-Louis. Ledit terrain mesure vingt pieds, deux pouces et sept lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes de profondeur.

Cette propriété a été acquise par ledit défendeur conjointement avec Jules Heline et Robert Armant, de P. Broistour, suivant acte au rapport de Théo. Guyol, autrefois notaire public en cette ville, en date du 20 mars 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24, 2,11,18,25 juillet

J. J. BURNETT vs J. G. WILSON.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 20,132.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à 5 heures P. M., aux écuries de Léonard & Maxwell, Nos 96 et 98, rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

L'étalon trotteur "Seth Warner."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24 27—1 3 5 juillet

La Dame JULES LAVERONE, tutrice, vs CLAUS IVES.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,183—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de juin 1868 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt quatre de juin 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une grocerie ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, situés au No 312 rue de la Vieille-Levée, entre celles de l'Hôpital et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—13,16,21,24

CHAS. CASE, receveur, etc. vs. GEO. S. MANDEVILLE & JAMES BUTLER Jr & Co.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-quatre de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles de bureau et d'articles divers suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi un grand coffre-fort.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12, 16, 19, 21 24

THEOPHILE GOLLAIN vs. JACOB ZOLLY.

QUATRIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans —No 21,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, et désignés par les numéros deux et trois, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Girod, Carondelet et Julia, d'après un plan dressé par J. Communy, voyer, en août 1849, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant chacun, mesure américaine, vingt-et-un pieds trois pouces et huit lignes de face à la rue St-Charles, sur cent six pieds 8 pouces de profondeur, ouvrant derrière sur une allée de quatre pieds de largeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, savoir : le No deux, d'Arnold Bodin, suivant acte au rapport du dit notaire Caire, en date du 3 mars 1866, et le No trois, de Victor David, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur, notaire, en date du 20 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juin—24—juillet 2,11,18,25

SUCCESSION DE JACOB LANG.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 27,876.—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de S. Bird, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Pleté, Piety, Craps et d'Amour, désigné par le numéro Quinze et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Piété sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, ardoisée, etc.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de John McPherson, suivant acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 août 1855.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24juin—24 juillet 2,11,18,25

JOHN T. DUFOUR vs ARTHUR LANGE.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,098—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI trente de juin 1868, à 5 heures P. M. dans le local occupé par la Troisième Justice de Paix, coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un pupitre, une armoire un bec de gaz.

Aussi tous les droits, titres et intérêts du défendeur à tous les fruits portés en son nom ou en sa faveur, sur les dossiers de la Troisième Justice de Paix.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juin—22,25,28,30—3 juillet

Nancy Jane Bell, épouse de Wm Barrett vs Wm Kreckenberg.

Nancy Jane Barrett et Wm Barrett vs le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 16,804 et 18,634—En vertu d'un alias writ de fieri facias et d'un writ de fieri facias contre W. Martin, tous deux adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Julia et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un plan dressé par A. Castaing, voyer, en date du 28 avril 1855, annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 1 mars 1866, portant rente par Cornelius C. Beard à M. Schul.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Poydras, quarante pieds et deux pouces de face à la rue Broad, deux cent vingt pieds huit pouces deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Un et Deux du dit numéro Un.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm Martin au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Cornelius C. Beard, suivant acte au rapport du dit notaire Wm Shannon en date du 1 mars 1866.

2o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Broad et Julia, désigné par le No Un, suivant plan de Buisson, voyer, daté du 12 février 1850 et annexé audit acte, ayant deux cent quatre pieds huit pouces sur une ligne de face à la rue Poydras, vingt-quatre pieds quatre pouces sur une ligne sur la ligne limitrophe du numéro Trois, et cent neuf pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du numéro Un.

Ce terrain appartient au défendeur Wm Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de P. S. de Chasal, suivant acte au rapport de M. Gerson, notaire public en cette ville, en date du 26 avril 1866.

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Julia et Broad, désigné par le numéro Un, suivant croquis annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1866, portant rente par C. C. Beard à M. Schul.

Le dit terrain mesure quarante-quatre pieds du pouces cinq lignes de face à la rue Broad, sur deux cents pieds et un tiers à la rue Julia de deux cents pieds et une profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Un, quatre-vingt-quatorze pieds six pouces et sept lignes et une profondeur derrière de vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Kain, suivant acte au rapport de M. Gerson, notaire public en cette ville, en date du 6 d'octobre 1866.

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—juin 7, 13,21,30

GEORGE FURVES vs. la Veuve MARIA SMITH

COUR de Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines—No 709—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No deux cent dix, borné par les rues Jackson, Prytania, Joséphine et Hayden ou St-Charles. Ledit terrain est désigné par le No deux, et mesure trente-six pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue Prytania, sur environ cent dix-sept pieds de profondeur, situé à l'angle des rues Prytania et Joséphine, et à la limite supérieure par un terrain appartenant à la succession d'Erastus W. Smith, décédé.

Ensemble avec tous et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Joseph W. Ellis, suivant acte au rapport de J. W. Breedlove, notaire public en cette ville, en date du 29 de novembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 juin—21,30 ; juil 7,14

La Dame A. GOODMAN vs JOHN DUNBAR.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 21,716.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Première, Chippewa et Deuxième, désigné par le numéro Neuf d'après un plan dressé par W. T. Murphy, architecte et ingénieur civil, daté du 24 de février 1846 et déposé, pour recours, en l'étude de Wm. J. Castell, notaire public en cette ville, au bureau de plans No 1.

Ledit terrain mesure, conformément au dit plan, vingt-huit pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Fulton, vingt-huit pieds un pouce sur trois lignes, sur un côté de profondeur, et une profondeur du côté de la rue Première, cent douze pieds et sept pouces de profondeur au coin de la rue Fulton et Deuxième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Philip Walter, suivant acte au rapport dudit notaire Castell, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11 19 27—7 12 juillet

LEON LATAPIE vs JULIE-PAULINE PIERRE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,867—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Bagatelle, de l'Union et Urquhart, mesurant, mesure américaine, environ quarante quatre pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent trente quatre pieds de profondeur, borné du côté de la rue Girod par la propriété de feue Françoise Pierre et du côté de la rue de l'Union par celle de la dame Beauvais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la dite Françoise Pierre, suivant acte de délivrance de legs en date du 1er décembre 1852, au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin—18,27—5,11,19 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve : 400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins ; 100 douzaines Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO : Henry Samory, encanteur. —Jeudi, 25 juin, à 10 heures, il sera vendu, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, et 25 caisses bottines en prunelles pour dames et demoiselles, reçues par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie.

Aussi

100 douzaines chapeaux pour hommes et garçons.

Conditions à la vente. 24 juin

PAR H. SCOTT.

Vente importante, et sans réserve, de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, souliers, bonneterie, &c., à l'encan.

PAR H. SCOTT ; H. MARKS, encanteur—Il sera vendu, mercredi, 24 juin à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 66 de la rue de Chartres—300 lots de marchandises sèches assorties, telles que : Indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, coton à draps, jaconats, tape check, nansoo, brillante suisse, camlet jeans, tweeds, casimir, mousseline laine, alpaca, bobinet, toile et coton à moustiquaires, &c. &c. Une grande facture d'habillements reçus par les derniers steamers, convenables pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

—Egalement—

Un bel assortiment de lingerie.

—Egalement—

Un bel assortiment de souliers et de chapeaux.

24 juin

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 15 mai 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 20,012—Bertha Arnold contre Gustave Lewis, son mari—Sur motion de Cotton & Levy, avocats de la demanderesse dans cette affaire, sur production, à la Cour, de preuves à l'appui de sa demande, et cela et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut inscrit, dans cette affaire, le 12 du courant, soit maintenant confirmé ; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Bertha Arnold, et contre le défendeur, Gustave Lewis, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles ; que la demanderesse soit autorisée à agir en son propre nom et que le défendeur paie les frais de ce procès.

Jugement rendu le 15 mai 1868.

Signé le 20 mai 1868.

(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 mai de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
16 juin—24—8 juillet Député-Greffier.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c., &c.—No 15,846

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Sur la présentation du tableau d'assessement du Second District de Desséchement, dans les limites de la paroisse d'Orléans, et sur la pétition du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement,—Il est ordonné que toutes les personnes que cela peut concerner fassent valoir, dans les trente jours qui suivent la première publication de cet ordre, les raisons (s'il en sont) pour lesquelles le dit tableau d'assessement ne serait pas approuvé et homologué. Il est de plus ordonné que le dit ordre soit publié en anglais et en français, dans le journal l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, deux fois par semaine, pendant trente jours.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CHARLES M. EMERSON, Juge.

Pour copie conforme,
J. O. CHALON,
16juin—30j 2 p s Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,706—C. K. Gallagher contre ses créanciers—Avis est, par les présentes, donné aux créanciers de dit insolvable et à toutes autres personnes intéressées dans cette affaire de faire connaître, dans les dix jours qui suivront cette publication, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau présentés par Charles Smith, syndic des créanciers du dit insolvable, ne seraient pas homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

WM. WOELPER,
17 juin—20,24 Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir : No. 21,914. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la cour, laquelle opinion est annexée et enregistrée aujourd'hui—

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique en vertu des lois de cet Etat, doit devenir forfaite, nulle et non avenue ; que ladite corporation soit dissoute et que ses affaires soient liquidées conformément à la loi—Il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre ladite banque soient suspendues ; qu'il en soit donné avis, une fois par semaine, dans deux journaux de cette ville, en français et en anglais, pendant un mois ; qu'un bureau de trois commissaires soit organisé pour liquider ses affaires, et que Charles Eugène Willes soit nommé l'un des commissaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 mai, de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm. WOELPER, Greffier.

26 mai—1fpar s—1m

Succession de Joseph H. Johnson.—No 30,290,

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
24 juin—24,28 3juil Greffier

Succession de Louisa Johnson, veuve de A. Delaude.—No 31,926.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
24 juin—24 28 3 juil

Succession de Anne Allman, veuve de Jacob S Williams.—No 32,238.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Sidney Thomas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE
24 juin—24 28 3 juil Greffier.

Succession de Frederic Speyerer.—No 30'224.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Frédéric Speyerer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frédéric Speyerer, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
24 juin—24 28 3 juil Greffier.

Succession de D. W. Ashbridge.—No 29,625.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
23 juin—23 27 2 juil Greffier.

Succession de B. Moreau.—No 31,987.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
24juin—24 27 1er juil Greffier.

Succession de Matthew et Mary Healey —No 30,262—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
18juin—18 22 27 Greffier.

Succession de Isidore Loeb.—No 29,677.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
18 juin—18 22 27 Greffier.

Succession de M. et Mme James Lamothe. —No 32,227—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que John H. Lamothe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu M. et Mme James Lamothe, décédés intestats : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
18 juin—18 22 27 Greffier.

Succession de Pierre François Xavier Lambert

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que Pierre Théophile Commagère a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feu Pierre François Xavier Lambert, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE
16 juin—16,21,26 Greffier.

Succession de James J. Hanna.—No 28,652.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
18 juin—18 22 27 Greffier.

Succession de George Arnold Holt. No 26,800.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte ainsi que l'état des dettes présentés par John G. Robinson, exécuteur testamentaire datif de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
16juin—16,21 26 Greffier.

Succession de Edward Jones.—No 29,949.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
18 juin—18 22 27 Greffier.

Succession de Mme A. Desmaret. — No 30,031.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
18 juin—18 22 27

Succession de Mme Bardelle, décédée, épouse de Jules César Leyois.—No 32,113.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

Succession de James H. West.—No 29,809.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. R. O'RORKE,
23 juin—23 27 2 juil Greffier.

Succession de Joseph M. Baker.—No —

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Succession de Auguste Lesparre.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,365.

PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau 43, rue Tchoupitoulas.

JEUDI, 25 juin, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre du Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 18 mai 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de Auguste Lesparre—

Un certain lot de terre situé en cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dauphine, Bourgogne et Orléans, lequel morceau de terre commence à une distance de soixante pieds dix lignes de l'encoignure des rues Dauphine et Ste Anne, et mesure trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur cinquante-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles et trente pieds de largeur dans le fond, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations consistant en une maison basse couverte en ardoises, ayant deux chambres et une galerie fermée, une cuisine de deux chambres, hangard à bains, etc., etc.,—la maison porte le No 116 rue Ste Anne.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, avec les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. C. Cavelier, notaire public. 22mai—30—6,16,25juin

PAR G. DE FERIET.

Meubles, ornements d'église, médailles, chapelets.

Succession de FIRMIN VERIGLIO—No 32,155.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique à l'Evêché, rue de Chartres, entre les rues Ursulines et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juin 1868, pour le compte de la dite succession, savoir—

Tables, armoires, chaises, machine à coudre, toilette, pendule, lit, linge de corps, vêtements. Aussi : médailles en argent, scapulaires, croix, chapelets, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18juin—19,24,26,30

Quincaillerie ! Outils ! Poulies ! Cordes !
Bois de charpente, Matériaux d'entrepreneurs et d'arrimeurs, Machine à vapeur à hisser, &c, &c, &c.

Succession de James Gallier.

No ——.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 10 heures du matin, au bureau de l'encanteur, rue Bienville, No 86, au coin des rues Royale et Bourbon, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 juin 1867, les articles suivants—

Un lot de quincaillerie, serrures, gonds, etc.

1 caisse quincaillerie, contenant : 10 douz. boutons de portes, en minerai brun ; 11 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 6 pouces ; 8 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 5 pouces ; 10 douz. boutons blancs à volets ; 9 jeux japan bed castors, de 2 pouces ; 11 douzaines et demie de boutons blancs à serrures ; 2 douz. rouleaux de portes à coulisses ; 3 douz. paires butts détachés ; 3 douz. loquets de nuit ; 4 douzaines et demie loquets d'armoires ; 2 douz. paires attaches de volets ; 9 douz. boucles ; 1 douz. neck bolts, de 5 pouces ; 2 douz. neck bolts ; 1 douzaine et demie serrures de cottage ; 3 douz. serrures horizontales ; 2 douz. serrures à mortaise ; 4 douz. butts à volets ; 2 douz. parliament butts ; un lot de clous (environ 10 barillets) ; 1 baril colle (300 livres plus ou moins) ; une machine à hisser, de bateau à vapeur, convenable pour arrimeurs.

— Egalement —

A 11 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu du même ordre, dans le terrain au sud situé dans la rue Gravier, près le coin de la rue Franklin—

Un lot de bois de charpente, portes, chassis, jalousies, granit, outils, poulies, cordes, et un lot de matériaux d'entrepreneurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juin—19,24,27,30

374 terrains et morceaux de terre dans le Troisième District, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats-Unis, entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues,

Egalement,—La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps.

Vente à l'encan, sans réserve ou limite.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 25 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

374 terrains et morceaux de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans la plus belle partie du District, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats-Unis et entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues.

— Egalement —

La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps. Le terrain a 163 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la Levée ou Chemin Public, sur environ 2,125 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qu'on peut voir à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant à recouvrer. Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Edward Barnett, notaire public. 7juin

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poètes et Espagne. — Egalement, un Terrain au dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Christine Vassier.

No. 31,331.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 11 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 avril 1868—

1o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Poètes, Espagne et Craps, désigné par le No 3 et mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 90 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent : une bâtisse à étage, couverte en ardoises, contenant deux chambres en haut et deux en bas, cuisine, lieux d'aisance, cave, etc.

2o. Un terrain situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Mandeville, Espagne et [illegible], désigné par le No 10 et mesurant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout d'après des plans dressés par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, et datés du 18 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Les acquéreurs seront également requis d'assurer.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18 25—1 8 11 juillet

Succession de M. Z. St. Amant, Mme Vve Zeringue.—No 30,000.

Très agréable et jolie résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 29 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mai 1868, la propriété suivante—

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désiré et Amour (ou Remparts), mesurant 174 pieds de face à la rue Elmire, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant une galerie à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, une citerne, parterre, arbres fruitiers, etc., etc. Pour visiter la propriété, s'adresser au chef de la station du Chemin de fer de la rue Dauphine, ou sur les lieux. La propriété ci-dessus offre une occasion convenable pour tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant R. B. Trist, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre de la taxe de la Ville, le timbre du Revenu intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.

29mai—28,31—6,13,20,26juin

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HEBERT—No ——.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 13 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, juge de la Cour de District de la paroisse Avoyelles, daté du 22 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages appartenant audits terrains, qui sont situés au faubourg Kerlerec, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre le Chemin Gentilly et les rues Castiglione, Rustière et O'Reilly. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil et architecte, en date du 30 avril 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juin—11,18,26 ; juil 1,6,13

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg

Succession de Maurice Scanlon—No 33,625

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau : rue Bienville No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 mai 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir—

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans cette ville ou Milneburg, désigné par le No 6 dans l'îlet No 163, sur un plan de Milneburg, et formant l'angle des rues Colombe et Français. Le dit terrain a, au pied Français, 30 pieds de face à la rue Colombe sur 130 de profondeur et face à la rue des Français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

26mai—30—6juin—13,20,27

TERRAIN DE PRIX.

Succession de Mme Veuve Bazile Jalliet —No 30,240—

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1868, la propriété foncière ci-après décrite—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Washington, Lepage, Sixième et Septième.

Le dit terrain forme l'angle des rues Washington et Septième ; il a 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur face à la rue Septième. Ensemble, une vieille maison qui se trouve dessus.

Cette propriété est sujette à toutes les réclamations que Mme F. Peltier pourrait avoir contre elle.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dericcourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16juin—18,20,27,4,11,18juillet

Un magnifique Coffre-fort.

Succession de F. H. Huck—No. 21,358.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à 11 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 mai, il sera vendu—

Un magnifique coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juin—20,27

Excellent emplacement pour le commerce, au coin des rues Hôpital et Bourgogne, 2me District—Dans l'affaire Charlotte Knoll, veuve de Jos. Perot contre Claude de Tournier, tuteur, &c—Pour un partage—No 33,042.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de jugement rendu par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1868 et signé le 28 mai de la même année, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Hôpital. Le dit terrain a 55 pieds 5 pouces à la rue Bourgogne, au coin de la rue Hôpital, sur 74 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Les bâtisses et améliorations comprennent : une maison deux étages (No 142 de la rue de l'Hôpital), ayant une grande chambre servant de grocerie, 4 chambres, 2 cabinets, 1 cuve, galerie fermée dans le fond servant de salle à manger ; également, cuisine, remise et écurie ; une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourgogne, servant de boutique : water-works, &c. Le gaz est introduit dans la maison principale.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux parties intéressées. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 décembre 1868, à M. Palliotet, à raison de $72 par mois.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—6,13,20,27,30, juil 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie et Chapeaux de paille de fantaisie.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co ; Alex. Levy, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 35—Mercredi 24 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—Coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, ginga et ginga coton, toile et coton à moustiquaires, bobinet, toile d'Irlande, jaconats imprimés, jaconats guipés et blancs, tape checks, mousseline brochée et mousseline Jacquard, coutils, cottonades, coutils à matelas, denims, alpacas, médailles, mouchoirs en soie, cravates, cheviots, jeans, tweeds, mettons, serviettes, nappes, bonneterie, bretelles, malakoffs, corsets, chemises blanches et chemises en couleur, chaussettes, fil et soie, caleçons, etc.

— Egalement —

50 caisses chapeaux de paille de fantaisie, venant d'être reçus et qui seront vendus sans aucune réserve.

24 juin

PAR D. E. MORPHY.

Farine. Farine. Farine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, mercredi, 24 juin 1868, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Girod, pour le compte de qui il appartiendra—

1,700 barils (plus ou moins) farine de différentes marques, dont quelques unes sont choix extra — avariés sur la barge No 25.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, souliers, chapeaux et habillements

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

MERCREDI 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à mon magasin d'encan, rue de Chartres No 69—

150 caisses bottes et souliers,
100 caisses chapeaux.

— Aussi —

150 lots habillements de saison.

Conditions comptant. 23 juin

PAR CHS. T. NASH.

Succession de Mary Ann Crowly, veuve de Joseph Besson.

Terrains de prix dans le Quatrième District

Par CHAS. T. NASH, Encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juin 1868—No 29,611 du docket de ladite Cour,

UN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 67, compris entre les rues Washington, Camp, Magazine et Sixième. Le dit terrain a, au pied américain, 28 pieds 7 pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces 4 lignes. Il est désigné par le No 17 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 1er janvier 1861.

Conditions—La moitié comptant ; la balance à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété et 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès pour le recouvrement de la balance.

L'acte de vente et compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—14 21 28—5 juil

PAR LOUIS STERN & BRO.

Succession de James E. Conner.

PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mai 1868, il sera vendu le VENDREDI, 26 juin 1868, à 10 heures précises du matin, pour le compte de la susdite succession, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

Compte ouvert contre Jacob Barker, failli, pour deux mille sept cent trois piastres et 60 cents—certifié par E. E. Morton, assignee en faillites.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12juin—12,15,18,22,26

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de madame E. Altmeyer, épouse décédée de H. B. Wheelage.

No. 32,066.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, le 25 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 15 mai 1868, No. 30,066 du dossier de ladite Cour, la propriété suivante appartenant à la succession de madame E. Altmeyer, épouse décédée de H. B. Wheelage, savoir—

Un terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus consistant en une maison à étage, en briques, et cuisine à étage en briques, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Religieuses, Tchoupitoulas et Orange, désigné par le No 19, sur un plan No 20 déposé au bureau de Selim Magner, notaire public ; ledit terrain forme l'encoignure des rues Race et Religieuses, et mesure vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Race : la même mesure sur la ligne au fond, sur une allée commune d'environ trois pieds attenant au dit lot, et environ cinquante-six pieds six pouces de profondeur à la rue Religieuses, entre lignes parallèles, le tout conformément audit plan pouces et six lignes.

Termes et conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance en quatre billets de six et douze mois, portant intérêt à huit pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec cinq pour cent d'honoraires pour frais de procès ; et la police d'assurance contre le feu sera [illegible] ; la propriété sera assurée et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 22 mai—23 30—6 13 27 juin

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,093.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Billets du Board des Levées.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS. NELLIGAN, encanteur,
Bureau, au Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi, 25 juin 1868, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,093 du dossier de ladite Cour, et pour le compte de la susdite succession—

Deux billets du Board des Levées de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de $35,035 67 et la somme de $8,071 31, échéant le 24 et 27 octobre prochain (1868), garantis, le premier pour $6,000, le second pour $1,000, le second pour 132 bons de Levée, de $1000, recevable par le Board des Levées, par le dit Board des Levées, jusqu'au 1er mai 1868. Il faudra tout intérêt jusqu'au dit jour, sujets et transférés à la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant. 14 juin—14 18 21

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 25 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 57 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Sets de lit en bois de rose, en acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises, lits de plumes, matelas, [illegible] lits, chaises berceuses, chaises en canne, lits ; [illegible] fauteuils, étagères, bureaux, tables de toilette, chaises en bois, sofas, [illegible], quantité de la vaisselle, [illegible], tables, fauteuils, etc., etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 25 de juin, à 11 heures du matin, à leur salle, au No 57, rue du Camp—

Elégants Chevaux appareillés,
Chevaux de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession d'ARCHIBALD S. FERVEE

Terrains de prix, dans la rue Calliope, entre les rues Carondelet et St-Charles, Premier District—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. O. Dugué, juge de la Cour de District Judiciaire de la Louisiane, daté de la Paroisse Jefferson, le 12 juin 1868, No 266 du docket de la dite Cour—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Clio, Carondelet et St-Charles. Ils sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un croquis annexé à un acte de vente de la Compagnie de Bâtisses, Rayne au feu Carrollton à Wm. Phillips, lequel acte a été passé le 3 novembre 1854, devant A. Mazureau, notaire public. Les dits terrains ont chacun 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope, sur 128 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—$1,000 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $2,000 échéant le 13 juillet 1868, garanti par hypothèque sur la propriété, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement, avec intérêt en plus jusqu'à l'échéance. Pour le reste, 6 mois de crédit, avec hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à l'échéance, et, après échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Commandeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—7,14,21,28—juil 5.7

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 28 mai 1868, et signé le 2 juin 1868, No 25,652 du docket de ladite cour—

1o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Cypress, Prieur et Hevia. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 55 pieds, plus ou moins, et s'étend de la rue Cypress à la rue Hevia.

2o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Claiborne, Palmyre et Derbigny. Ledit terrain a 24 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 25 pieds.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—10 14 20—1juillet

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JEAN AGUT—No 30,053—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Troisième District de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, No 7, rue Bienville.

SAMEDI, le 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Bellefontaine, Bagatelle et Joséphine, mesurant 31 pieds de face à la rue Bons-Enfants, sur 120 pieds de profondeur.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Claiborne, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Derbigny, mesurant 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Derbigny sur 120 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeurs sur la propriété et portant intérêt à raison de 8 p0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées à l'encanteur, jusqu'à parfait paiement, et en cas de procès, l'acquéreur paiera cinq pour cent de frais d'avocat en sus du montant des billets.

Actes de vente par O. de Armas, notaire public, ainsi que les timbres du gouvernement des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur et les taxes de l'année courante 1868.

17 juin—17,21,27,17,18 juillet

ROBERT CARTER vs. S. BONNER.

CINQUIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans. —No 20,859.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur S. Bonner, à un certain jugement rendu en faveur par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au procès portant le No 17,954 du docket de la dite Cour, contre J. P. Paiya, pour la somme de cent soixante huit piastres ($168), avec intérêt et frais, rendu le 2 mai 1865 et signé le 6 mai de la même année.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16,19, 23, 25, 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée, dans le Premier District près du Dépôt du Jackson Rail Road et à l'angle des rues Julie et Roman.

HANNAH HOLMES vs. JAMES PRICE, son époux —No 16,640—

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Charles Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 8 de juin et signé le 13 de juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer un partage, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Martin et Willow, Clara, Clio et Erato, désignés par les Nos 12 et 6. Le lot No 12 mesure 30 pieds de face à la rue Willow sur 125 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur (plus ou moins). Les améliorations consistent en une double maison basse en bois ayant galerie sur le devant, 4 chambres, une cuisine avec deux chambres, une bâtisse en bois avec deux chambres, 2 citernes, etc.

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Clio sur 62 pieds de profondeur. Il y a un hangar sur le terrain ; le lot No 6 touche au No 12 dans le fond.

2o.—Deux lots de terre, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Florida-Roman, Julia, Cypress, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 10 et 7.

Le terrain No 10 forme l'encoignure des rues Julia et Roman, mesurant 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Roman. Les améliorations consistent en une maison basse en bois ayant 4 chambres et cuisine.

Le lot No 7 touche au No 10 et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur. Il y a sur ce terrain une bâtisse en bois.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres du Revenu aux frais des acquéreurs, par devant Octave Morel, notaire public.

23 juin—25—juillet 4, 11, 18, 25

Deux Terrains de choix rue Mandeville, près de l'église de l'Annonciation.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Bons-Enfants et Morales, désignés par les Nos 5 et 6 se touchant et mesurant chacun 30 pieds et 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Mandeville sur 100 pieds de profondeur, près de l'encoignure de la rue Morales et Claiborne. Le voisinage est excellent et près d'église, écoles, etc., et convenable pour demeure ou placement.

Conditions—Moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. Barnett, notaire public. 21 juin

Succession de Mme Marie Zoé Dubiame, veuve de Joseph Duenas, décédé.

— No 30,234. —

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, datés le 2 mars 1868 et le 28 mars 1868, rendus dans la susdite affaire, les propriétés suivantes appartenant à la succession de madame Marie Zoé Dubiame, épouse de Joseph Duenas, décédé, qui ne s'est pas conformé à l'adjudication qui lui fut faite le 9 de mai 1868.

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés par les Nos. 1, et 2, sur un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, et déposé au Bureau des Encanteurs. Une copie du susdit plan sera attachée à l'acte au bureau du notaire d'après désigné.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 73 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur et face sur la rue Claiborne de 165 pieds 5 pouces ; 136 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 2 et 35 pieds 5 pouces de large dans le fond. Ensemble avec toutes les améliorations qui consistent en une belle et spacieuse maison à étage, élevée sur des premières en briques, ayant un jardin devant (face au Chemin du Bayou), avec de beaux arbres fruitiers et parterre. Grands salons, chambres à coucher, etc ; galeries devant et sur les côtés ; bâtisses en bois à deux étages, distribuées convenablement pour cuisine et chambres à domestiques, etc., etc. ; citerne, etc. Pour résidence, la position est une des meilleures du Deuxième District. Les chars des rues Claiborne, Canal et Esplanade passent devant et à un îlet de la susdite propriété.

Ensemble, 71 actions (réduites à 67) de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur de cette propriété assumera en outre du montant de l'adjudication un billet sur actions (stock note) de $1,000 dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 1er octobre 1868, payable et renouvelable d'après la charte de la dite banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain de fond sont louées à bail le 1er janvier au 31 décembre 1868, avec le privilège de renouveler pour un an, à $50 par mois.

Le lot No 2 touche au Nos 1 et 3 dans le fond et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 66 pieds et 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Esplanade, sur 31 pieds de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les améliorations et privilèges.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété et portant 8 p0 d'intérêt l'an à dater du jour de la vente à parfait paiement. Les acquéreurs seront requis de faire assurer les améliorations de la propriété pour leur entière valeur, et la police d'assurance devra être transférée aux vendeurs. La propriété deviendra due et échue dans le cas de non paiement à leur échéance d'un des billets. En cas de procès les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en outre de la somme recouvrée.

Actes de vente et les timbres du Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. Duvigneaux, notaire public.

16 juin—16 20 21 25 27

Aux Consommateurs de Glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

16 actions du "New-Orleans Ice Company", de $100 par action, payées, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 juin

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG veuve de J. S. LUGENBUHL.

No 27,239, Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Greatmen, Enghien et Port, désigné par le No 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double en bois, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de l'acquéreur portant 8 p0 d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées, et la police transférée aux vendeurs. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire public.

26 mai—juin 6,13,20,27

Terrain dans la rue Gravier demi-lieue à Greenville.

Succession de John Mitchell.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans— No 28,794.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 29 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John Mitchell, savoir—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Perdido, Ste-Jeanne et Bolivar. Ledit terrain est désigné par la lettre B, et mesure 36 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre les rues Gravier et Perdido.

2o—Dix terrains situés à Greenville, paroisse Jefferson, dans l'îlet No 71, compris entre les rues Reynolds, Washington, Broadway et Pine. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, et forment ensemble la partie supérieure de l'îlet.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur sur les propriétés, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juin—20,27, juil 4,11

Terrains améliorés dans la rue Jackson.

Succession de George Hughes.

No 28,504.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 14 mai 1868, et signé le 20 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, à l'effet d'opérer un partage dans la succession de George Hughes, savoir—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et White. Ledit terrain est désigné par le No 3 et 3½ pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur 105 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Les améliorations consistent en maisons basses en bois.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—7 20 27—4 11 juillet

Jolie résidence dans la rue des Magasins, cent grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore.

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites—

1o. LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS A ÉTAGE, (avec un grand terrain) située dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terrain est composé de quatre terrains, (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 135 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une jolie résidence en bois, à étage, bâtie sur des piliers en briques, ayant un large corridor de chaque côté et contenant salon, chambre à manger, salle à manger et 4 chambres à coucher ; galeries en haut et en bas ; corridor et dépendances avec chambres et en-dessous ; cuisine en bois, à étage, de fond ; remise à bois et à fourrage, etc.

Le terrain est disposé en jardin, avec goût ; il y a des promenades coquillées et une grille en fer sur toute la façade. La résidence vient d'être complètement réparée. Comme demeure, elle offre autant d'avantages et d'agréments qu'aucune autre.

2o.—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Terpsichore, Melpomène, Camp et Prytania. Ledit terrain est composé de deux terrains ayant ensemble 61 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison cottage contenant 4 grandes chambres et autres dépendances, etc.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. Bendernagel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—7 20 27—4 9 juillet

PAR S. GUINAULT

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Léontine Lavigne, épouse de Wm Longmire.—No 26,867.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, rue, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 13 mai 1868, et signé le 22 mai 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par les rues Roman, Prieur, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 8 de l'îlet No 166, et mesurant 31 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Prieur, 31 pieds 9 pouces 4 lignes sur le fond, 148 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 7 et 150 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 9 de la même îlet, désigné sur les Nos 169 et 191, avec un droit de passage dans une allée de trois pieds de largeur, ensemble avec les bâtisses, etc.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, consistant en une maison basse, à quatre chambres, ayant galerie derrière, dans le fond, et un petit jardin fruitier, un petit hangar, latrines, puits, etc.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, avec intérêt à 8 p0 par an, garantis par hypothèque sur la propriété ; avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et la police transférée à Wm Longmire, tuteur.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 20 2 et 11 juil